

COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 30 JUIN 2017

L'an deux mille dix-sept, le trente juin, à dix-huit heures et quinze minutes, le Conseil Municipal de la commune de Champillon s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Marc BEGUIN, Maire, en vertu de la convocation du 26 juin 2017.

Présents : Monsieur Jean-Marc BEGUIN ; Monsieur Jean-Paul CREPIN ; Madame Marie-Madeleine ADAM ; Madame Claudine MARQUES ; Madame Annick CHAYOUX ; Monsieur David LEPICIER ; Madame Régine HERR et Monsieur James GUILLEPAIN

Absents-Excusés : Monsieur Éric CHATEL, Madame Martine LAUNER, Monsieur Sylvain COCHET, Monsieur Pascal COFFRE et Monsieur Charles PHILIPPONNAT

Lecture du compte-rendu de Conseil Municipal du 12 juin 2017 approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION 2017-25 : DECLASSEMENT DE LA SENTE COMMUNALE A ERIC AUTREAU

M. Éric AUTREAU a récemment acquit les parcelles n° A 925 ; A 924 et A 1667 au lieu-dit Les Chativets. Au centre de ces parcelles, il existe une sente communale. Celle-ci, d'une superficie de 0.65ca, est bien matérialisée sur le plan du cadastre mais plus sur le terrain.

M. Éric AUTREAU demande à la commune s'il est possible de lui céder cette sente à l'euro symbolique. Il précise que les frais de géomètres (document d'arpentage et mise à jour du cadastre), ainsi que les frais de notaire et les frais d'achat de cette sente seront à sa charge.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité de céder cette sente communale à la SCI DE LA PETITE VALLEE , précise que tous les frais liés à cette cession seront à la charge de l'acquéreur, et autorise le Maire à signer tout document relatif à cette cession.

Séance levée à 19h00